

# La qualité est notre atout

**D**ans le présent numéro, nous traiterons en détail de l'implémentation prochaine de la revue qualité.

La norme, à propos de laquelle le Conseil supérieur des professions économiques a rendu un avis définitif, sera publiée dans sa version intégrale, précédée d'un commentaire détaillé.

Le Conseil a également arrêté la composition de la Commission, de sorte que les travaux préparatoires en vue de l'organisation des premières revues qualité sur base volontaire dès 2013, peuvent à présent démarrer. Une nouvelle rubrique sera ajoutée sur le site de l'Institut, où vous pourrez consulter toutes les informations et tous les textes concernant la revue qualité.

Cette revue qualité sera réalisée dans le but de renforcer la valorisation des professions d'expert-comptable et de conseil fiscal, notamment par le biais de l'évaluation de l'organisation, des procédures internes et de la maîtrise de la qualité au sein de l'organisation. Si des manquements devaient être constatés, des actions seront proposées en priorité et les intéressés accompagnés dans la mise en œuvre du programme d'amélioration.

Dans la mesure où l'on peut supposer que les entités et organisations de plus grande taille appliquent déjà de telles procédures et règles internes, les plus petits cabinets, qui ne disposent pas d'une telle structure interne, seront sans doute les premiers à tirer avantage des outils mis à leur disposition par l'Institut et de l'accompagnement offert à l'occasion de la revue. Tout membre de l'Institut concerné par l'implémentation – membres du Conseil, membres de la commission, rapporteurs, cadres – souscrira au principe d'accompagnement et agira dans un esprit de confraternité en vue d'atteindre l'objectif fixé.

Vous trouverez également, dans le présent numéro, le compte rendu de l'assemblée générale du 21 avril. Lors de cette assemblée, nous avons annoncé qu'au cours de ce mandat, les membres du Conseil iraient à nouveau à la rencontre des membres afin de leur informer, notamment concernant la revue qualité, de façon à balayer les inquiétudes qui subsistent. Ce tour des provinces débutera en novembre pour s'achever en 2013. De plus amples informations vous seront communiquées en temps utile.

La situation économique et financière dans certains pays de l'Union européenne demeure préoccupante. Les règles strictes en vue de limiter et d'éliminer les déficits budgétaires contraignent les autorités publiques à prendre des mesures qui touchent tous les acteurs économiques dans une plus ou moins grande mesure. Indépendamment des mesures d'économies adoptées et de la fiscalité renforcée, il convient de s'intéresser de plus près à la croissance des entreprises et à l'emploi. La croissance de l'économie et l'augmentation du niveau d'emploi dont elle s'accompagne et qui réduit les prestations sociales à payer, produisent un double effet. La globalisation a augmenté la mobilité des travailleurs et des entreprises. La sécurité de l'emploi, en revanche, a diminué, ce qui exige une plus grande flexibilité. Sans compter qu'il faut également éliminer les obstacles existants.

En ce qui concerne plus spécifiquement notre profession, nous continuons d'insister pour que l'accès à la profession des personnes qui justifient d'une expérience professionnelle d'au moins sept ans soit simplifié. L'examen d'admission doit pouvoir être supprimé et la durée du stage réduite. L'expérience professionnelle acquise, combinée à une durée de stage réduite, déterminée sur base du dossier introduit, et la réussite de l'examen d'aptitude, offrent en effet des garanties suffisantes de qualité et de professionnalisme.

*André Bert, Président*